

Protocole et olympisme



*par Juan Antonio Samaranch,
Vice-président du CIO*

Considérer le protocole des Jeux Olympiques, c'est à nouveau rendre hommage avec admiration et respect au rénovateur des Jeux, le baron de Coubertin.

Si le génie de Coubertin a su pressentir à quel point la société de la fin du XIXe siècle aspirait à voir le sport évoluer dans la voie et la morale de l'Olympisme, c'est sa vision panoramique du monde qui lui a permis de concevoir les Jeux Olympiques dans leur totalité. Alors, sans omettre un seul détail, il rédige non seulement les statuts du Comité International Olympique, mais également les règlements des Jeux, ainsi que le protocole aux termes duquel ceux-ci devront se dérouler.

C'est en 1889, à l'âge de 26 ans, que le baron de Coubertin conçoit pour la première fois l'idée de rétablir les Jeux Olympiques, abolis en l'an 394 de notre ère. Tout portait à craindre que cette abolition allait être définitive, et que ne renaîtrait jamais la saine conception du sport qui triomphait à Olympie.

Cependant Coubertin travaille inlassablement pendant quatre ans à préparer en vue de ce renouveau l'opinion publique en Angleterre, aux Etats-Unis, en France et dans les autres pays qu'il visite. C'est ainsi que le 25 novembre 1892, le baron de Coubertin propose, après une interruption de quinze siècles, le rétablissement des Jeux Olympiques sous une forme moderne et internationale. Dans cette optique, il soumet au Congrès, qu'il avait lui-même convoqué à Paris pour 1894, la proposition de doter les Jeux quadriennaux d'un protocole solennel, sportif et strict, destiné à éviter que ceux-ci ne sombrent dans le désordre et l'anarchie

qui caractérisaient les manifestations sportives de l'époque.

Coubertin désirait que les manifestations olympiques soient empreintes de dignité et d'une haute tenue. Pour cela, il était indispensable de prévoir leur déroulement jusqu'au moindre détail.

Il avait conçu et articulé le protocole en le dotant d'une structure précise qui devait permettre à la grande fête olympique de se dérouler en exaltant l'idée même qu'elle incarnait.

Ce sens du méticuleux pousse le baron de Coubertin à élaborer, en les rédigeant de sa

« Ces cinq anneaux, bleu, jaune, vert, rouge et noir représentent les cinq parties du monde, dorénavant unies à l'Olympisme et prêtes à se soumettre aux rivalités fécondes. En outre, en y incluant le fond blanc, les six couleurs ensemble représentent celles de toutes les nations, sans exception. »

Coubertin se hâte de faire confectionner le premier drapeau olympique, qui est présenté et approuvé à la XV^e Session du Comité International Olympique, tenue à Paris en 1914 à l'occasion du vingtième anniversaire de la restauration des Jeux Olympiques.

C'est en 1914 à Alexandrie que le drapeau flotte pour la première fois, dominant les

Le protocole olympique a été rédigé par le baron Pierre de Coubertin

propre main, et à faire approuver la Charte, le Protocole Olympique et le serment des athlètes ; il organise également lui-même la procédure réglant le cérémonial de l'ouverture et de la clôture des Jeux.

Mais Coubertin ne se borne pas à tracer les grandes lignes des Jeux : avec sa soif constante de perfectionnement, il sait apporter les idées et les nuances qui conviennent à l'instant olympique que consécrite chaque situation nouvelle.

Après les cinq premières éditions des Jeux Olympiques, avec leur cortège d'inquiétudes, de joies, de déceptions et de moments de

Jeux Panégyptiens, et ensuite en Californie, le 18 mars 1915, au-dessus de la tribune d'honneur de l'Exposition de San Francisco, puis plus tard à Lausanne, à l'occasion de la session du CIO en 1919.

Ce drapeau avait été confié au représentant en Grèce du CIO, Angelo Bolonaki, qui le restitua à la Chancellerie Olympique en 1959. Il se trouve actuellement au Musée Olympique de Mon Repos à Lausanne, qui reste malheureusement fermé au public indépendamment de la volonté du CIO.

Après la fin de la guerre de 1914-1918 et lorsque furent rétablis les Jeux Olympiques

Il faut rénover le symbolisme et le protocole des autres manifestations sportives

triomphe, Coubertin eut l'idée de créer un drapeau olympique.

Il en élabore lui-même le dessin en 1913, concevant le drapeau comme un symbole dans lequel tous les athlètes, tous les pays, tous les continents et toutes les races du monde retrouveraient leur identité. Il en donne la description suivante, dans ce langage de l'époque :

à Anvers, en 1920, le baron de Coubertin rédigea le texte du serment olympique que prêtent les athlètes avant l'ouverture des Joutes olympiques.

Une autre modification au Protocole Olympique a consisté à y introduire le symbolisme de la flamme olympique. En 1934 ne présidant plus aux destins du CIO, le baron de Coubertin approuve l'idée du Dr Theodore



J.A. Samaranch

Lewald de faire allumer à Olympie aux rayons du soleil, une flamme qui serait portée de main en main par des athlètes successifs depuis les ruines de l'enceinte hellénique sacrée jusqu'au lieu où se tiennent les Jeux Olympiques, pour y brûler sans interruption pendant toute leur durée. Ce geste devait symboliser la vivacité et la chaleur de la rencontre des athlètes du monde entier, éclairés par l'éclat et la vitalité de la flamme olympique.

C'est au cours de la 32^e Session du CIO à Athènes, en 1934, que fut approuvée la proposition du Comité d'organisation de la XI^e Olympiade tendant à insérer dans le Protocole Olympique le symbole de la flamme allumée dans les ruines d'Olympie.

Le CIO a tout particulièrement tenu à conserver le Protocole Olympique dans la version du baron de Coubertin. Quelles que soient les modifications introduites dans ce Protocole (prestations de serment des juges et des arbitres, défilé des équipes, cérémonie de clôture, parcours de la flamme olympique, etc.), le CIO s'est efforcé de demeurer fidèle à l'esprit et à la philosophie qui avaient inspiré le baron de Coubertin lors de la rédaction du Protocole original.

Il est regrettable que les grandes manifestations sportives organisées périodiquement n'aient pas su trouver un cérémonial original et authentique. Dans la plupart d'entre elles, pour ne pas dire dans toutes ces manifestations, sont fidèlement appliqués les actes et les cérémonies prévus au Protocole Olympique. La flamme, la prestation de serment, le flambeau, le podium et les autres symboles qui caractérisent l'image des Jeux Olympiques sont répétés d'une façon tellement

identique que dans les manifestations sportives où elles sont pratiquées, elles finissent par perdre toute valeur et toute authenticité.

Voilà pourquoi nous éprouvons tant de satisfaction lorsqu'un événement sportif trouve un symbole nouveau, une image différente et des actes plus authentiques qui correspondent mieux à la signification de cet événement ou de cette compétition.

Ce n'est donc qu'en termes élogieux que nous pouvons parler des Jeux Méditerranéens. Depuis plus d'un quart de siècle, ceux-ci ont su trouver le symbolisme de l'eau — qui, en définitive, reflète davantage la philosophie de ces Jeux — inspirés par la mer Méditerranée. Bien que la Grèce soit membre titulaire des Jeux Méditerranéens, la flamme olympique a été remplacée par l'eau de la Méditerranée, que chaque pays participant recueille directement et apporte avec son équipe dans une amphore caractéristique de la nation dont elle provient.

Un autre symbolisme de la plus haute signification a été créé à l'occasion des Jeux Olympiques à Munich en 1972. Les deux collines qui dominent le Stade Olympique ont été embellies par la contribution écologique des divers pays participants : chacun d'entre eux y planta un arbre de son pays. Par cet acte, chaque pays participant apportait quelque chose de vivant, d'authentique et de durable, qui le représentait de manière appropriée. Lors de leur croissance, au fil des ans, ces arbres feront de ces collines un parc des nations où les diverses essences venues du monde entier vivront ensemble, dans la même harmonie dans laquelle devraient vivre tous les êtres humains.

Ainsi que l'indique cet exemple, il existe une multitude de formes de symbolisme, plus belles et plus évocatrices les unes que les autres, capables de s'adapter parfaitement aux diverses manifestations sportives. Toutefois, on doit établir une claire distinction entre le protocole des Jeux Olympiques et celui des autres grandes organisations mondiales.

Il est bien évident que les Jeux Régionaux patronnés par le CIO ont le droit de faire usage de certains symboles spécifiques de l'Olympisme, mais il serait souhaitable qu'ils exercent leur imagination pour innover quelque peu dans ce domaine.

J.A.S.

